

ATTESTATION

(Article 202 du Nouveau Code de Procédure Civile)

Je soussigné,

NOM :

PRENOMS :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

PROFESSION :

ADRESSE :

Lien de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

Lien de parenté ou d'alliance avec les parties :

Sachant que la présente attestation sera produite en justice, et après avoir été informé(e) qu'aux termes de l'Article 161 dernier alinéa du Code Pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts :

"sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans quiconque aura établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts."

(ce paragraphe doit être écrit entièrement de la main de son rédacteur)

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté et que vous avez constaté personnellement :

* Cette attestation doit être rédigée, datée et signée de la main de son auteur.

* Joindre en original ou en copie, un document officiel justifiant de l'identité et comportant la signature de l'auteur de l'attestation.